ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINS DE CHANTIER SPÉCIAUX DE CATÉGORIE 2 (BULLDOZER)

Durée
8 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB pour la théorie sur le site de votre société pour la pratique
Référence : E3146
Effectif max : 3 participants
Rythme : journée
Langue : FR; DE
Tarif : 700,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

OBJECTIF

Être capable de conduire des engins spéciaux de catégorie 2 (Bulldozers) en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association d'Assurance Accident (AAA)

CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation
Technologie et caractéristiques des engins
Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
Prise de poste et fin de poste
Règles d'utilisation et de stabilité
Les risques lors de l'utilisation de l'engin
Plaque de charge
Etiquetages de produits dangereux et de manutention
Signalisation et balisage

Pratique :

Prise de poste
Adéquation de l'engin
Familiarisation au poste de conduite
Conduite et manipulation
Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
La formation s'adresse aux personnes expérimentées ayant déjà suivi une formation et aux personnes titulaire d'une attestation à la conduite en sécurité dont la date arrive à expiration.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un engin de chantier spécial de la catégorie 2 (Bulldozer).

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec la mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 10 ans.